



HAL
open science

Qu'est-ce qu'une minorité?

Nicolas Dot-Pouillard

► **To cite this version:**

Nicolas Dot-Pouillard. Qu'est-ce qu'une minorité?. Araborama, 2020, Le monde arabe existe-t-il (encore)?, 1. halshs-02542045

HAL Id: halshs-02542045

<https://shs.hal.science/halshs-02542045>

Submitted on 14 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Monde arabe : une « majorité de minorités » ?

Nicolas Dot-Pouillard est Political Advisor au Center for Humanitarian Dialogue (HD, Beyrouth et Genève) et chercheur associé à l'Institut français du Proche-Orient (Ifpo, Beyrouth). Docteur en sciences politiques, il réside au Liban. Son dernier ouvrage, *La Mosaïque éclatée. Une histoire du mouvement national palestinien (1993-2016)*, est paru aux éditions Acte sud, en octobre 2016

Kurdes de Syrie et d'Irak, sahraouis du Maroc, coptes d'Égypte, ou encore arméniens du Liban : le monde arabe ne serait-il composé que d'une « majorité de minorités » (Bourgey, 1990) ? Le « fait minoritaire » (Méouchy, 1992) ne s'appréhende pas si facilement. Certes, selon une logique arithmétique, il fait sens : il y a des alaouites au Liban, des druzes en Syrie, des turkmènes en Irak, des palestiniens au Liban et des juifs au Maroc et en Tunisie. Il est possible de les compter, de les additionner, et de les cartographier. Mais la seule raison comptable ne rend pas intelligible leur singularité. Le concept de minorités recouvre en effet des réalités difficilement comparables. Elles sont parfois confessionnelles (chrétiens, chiites, juifs) : elles sont aussi ethno-linguistiques (les kurdes), ou diasporiques (les Palestiniens du Liban, de Jordanie et de Syrie). La grammaire d'une minorité n'est donc pas réduite au seul domaine du sacré : sa raison d'être est aussi politique. Des minorités revendiquent dans certains cas un territoire national, car « elles sont nées des bouleversements politiques du vingtième siècle » (Bourgey, 1990, p 186). Dans d'autres cas, elles se greffent sur l'État (ainsi des alaouites en Syrie depuis le début des années 1970), ou négocient leurs droits et leur place en son sein. Le « fait minoritaire » renvoie également à un registre des affects : ainsi de l'émotion internationale suscitée par les massacres commis par l'État islamique (EI), à l'été 2014, contre les populations yézidiennes du Sindjar, au Kurdistan irakien.

Soulever la question des minorités dans le monde arabe revient aussi à penser leur instrumentalisation, notamment par les puissances coloniales et mandataires passées : le Décret Crémieux d'octobre 1870 attribue la nationalité française aux juifs d'Algérie, tandis qu'au Mont Liban, le régime de la Moutassarifat (1860-1914) consacre la logique confessionnelle, le gouverneur ottoman composant avec un conseil représentatif des communautés libanaises (chrétiennes, druzes et musulmanes), et se retrouve soumis à la tutelle des consuls européens, tous protégeant leurs communautés favorites (Corm, pp 134-135). De nos jours, un discours de sens commun alimente encore, en occident, une certaine fascination pour les minorités : elle n'est parfois pas exempte de romantisme, comme lorsque les combattantes du Parti de l'Union démocratique kurde (PYD)¹, en Syrie, sont idéalisées comme le dernier rempart contre la montée en puissance de l'État islamique (EI). Penser le « fait minoritaire » ne

¹ Le PYD a été fondé en 2003. C'est la principale composante des Forces démocratiques syriennes (FDS), au nord de la Syrie, née en 2015.

doit pas non plus systématiquement conduire à opposer majorité et minorité : le nationalisme arabe est ainsi née sous la plume d'intellectuels chrétiens, mais trouva une base populaire dans des majorités bien réelles. Grec-orthodoxe, le syrien Michel Aflaq (1910-1989) est l'un des fondateurs du Parti Baath, tandis que le palestinien chrétien Georges Habache fut l'une des grandes figures du Mouvement des nationalistes arabes (MNA)², avant de fonder, en 1967, le Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP). Il est vrai que le discours tiers-mondiste et décolonial de l'époque pouvait transcender, un temps, les seuls clivages confessionnels.

Minorité et majorité : des concepts relatifs

Les minorités ne s'opposent donc pas nécessairement à une majorité supposée : et les minorités, suprême paradoxe, ne sont pas forcément minoritaires. Au Liban, les chiites représentent certes moins de la moitié de la population : mais ils constituent la plus grande communauté confessionnelle, face aux chrétiens, aux musulmans sunnites et aux druzes. Ils ne peuvent accéder à la majorité absolue : néanmoins, leur minorité est relative, et ils pèsent plus dans la balance confessionnelle que d'autres.

Une minorité s'entend donc parfois dans un devenir majoritaire : d'abord parce qu'elle se rattache à des logiques transnationales, qui outrepassent le cadre étroit de l'Etat-nation (ainsi des chiites libanais qui se lient à l'Iran, ou des kurdes syriens qui regardent vers les kurdes de Turquie). Ensuite, une minorité peut aspirer à devenir majoritaire, ou l'est déjà devenue : Israël est né d'une colonisation de peuplement minoritaire, tandis que les Palestiniens demandent aujourd'hui un Etat souverain sur lequel il serait justement... majoritaires. Transnationales ou revendiquant un territoire national faisant d'elles des majorités : les minorités ne se perçoivent pas toujours comme telles. Reste une dernière boîte noire à ouvrir pour saisir la complexité du « fait minoritaire » : celle du vingt-unième siècle. L'aspiration à l'auto-détermination de certaines minorités nationales, la dénonciation de colonisations encore bien réelles, tout comme la permanence de logiques confessionnelles et communautaires tragiquement traduites sur le registre de la guerre de tous contre tous (et toutes), ne cessent encore de faire l'actualité : elles méritent résolution. Mais, de manière plus ou moins discrète, de nouvelles minorités émergent depuis quelques années. Noirs tunisiens, homosexuels, défenseurs du mariage civil au Liban, mouvements de travailleurs émigrés originaires d'Ethiopie, du Sri Lanka ou des Philippines, ou encore diasporas arabes mondialisées : les nouvelles minorités revendiquent et protestent, en de singulières et inédites « luttes pour la reconnaissance » (Fraser, 2011).

² Le MNA, fortement implanté dans les années 1950 au Liban, en Syrie, en Jordanie et en Irak, s'inspire des idées du professeur Constantin Zureik (1909-2000), un syrien grec-orthodoxe qui enseigna notamment à l'Université américaine de Beyrouth (AUB).

Des logiques transnationales

Les minorités le sont dans le cadre d'Etats-Nations constitués. Mais leurs « régimes de subjectivité » (Borzarslan, 2019) se projettent dans un au-delà du seul Etat-Nation : défiant les frontières héritées des périodes mandataires et coloniales, puis des indépendances acquises lors de la seconde moitié du vingtième siècle, les minorités peuvent se lier à d'autres espaces, selon des logiques transnationales. Numériquement, la communauté turkmène de la ville de Kirkouk, au nord de l'Irak, pèse peu face aux kurdes et aux arabes – ces derniers regroupant indistinctement chrétiens et musulmans sunnites. Mais la fondation d'un Front turkmène d'Irak (FTI), en avril 1995, permet depuis à Ankara de « renforcer son emprise au profit d'un appareil bureaucratique dont le principal objectif est dorénavant de contrer l'influence kurde dans la ville de Kirkouk » (Quesnay, 2019, p 124). Depuis sa fondation en 2003, le Parti de l'union démocratique (PYD) kurde, en Syrie, est proche du Parti des travailleurs kurdes (PKK), en Turquie, et du Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK), en Iran. S'inscrivant dans une logique transnationale, le PYD parle moins de la place des kurdes dans un Etat-Nation constitué, la Syrie, que d'un « Kurdistan occidental », le Rojava. Son corpus idéologique est d'autant plus transnational que le projet de « confédéralisme démocratique » cher au PYD s'inspire des théories politiques du fondateur du PKK, Abdullah Ocalan, aujourd'hui emprisonné en Turquie, et d'un penseur libertaire et écologiste américain, Murray Boochkin (1921-2006).

Les minorités cherchent protection, soutien matériel, moral et financier : enfermées dans un seul espace national, elles sont faibles. Mais ouvertes sur un espace transnational, elles trouvent les ressources adéquates pour négocier avec l'Etat – ou avec d'autres communautés- leur place sur l'échiquier politique. L'ouverture des chiïtes libanais sur l'Iran, avec les effets de la révolution iranienne de 1979, puis avec la fondation du Hezbollah en février 1985, a modifié les rapports de force politiques entre les différentes communautés libanaises. Toujours au Liban, la communauté alaouite, représentant moins de 3% de la population, et essentiellement représentée dans le nord du pays, à Tripoli, trouve ses appuis politiques dans l'espace syrien.

L'aspiration majoritaire des minorités

Une minorité se perçoit-elle comme telle ? La réponse n'est pas si évidente. Les minorités pensent souvent en terme transnational : mais surtout, nombres d'entre elles ont une aspiration majoritaire. La revendication d'un Etat-Nation qui leur soit propre (ou d'une « autonomie démocratique » dans un cadre confédéral, dans le cas des kurdes de Syrie), la logique d'auto-détermination, renversent les termes du débat sur les minorités : elles pensent avoir un devenir majoritaire. La fondation de l'Etat d'Israël, en mai 1948, est le paradigme d'une minorité de peuplement et de colonisation progressive depuis les années 1880, devenue majorité sur un territoire conquis militairement- celui de la Palestine mandataire. Depuis la onzième session du Conseil national de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), en juin 1974, les Palestiniens revendiquent une

« Autorité du peuple, nationale, indépendante et combattante » sur une partie de la « terre palestinienne qu'elle a libérée » (Dot-Pouillard, 2016, pp 38-39) : les accords d'Oslo de septembre 1993 entre Israël et l'OLP, tout comme ceux de septembre 1995 à Taba, en Egypte, consacrent l'idée d'une possible souveraineté palestinienne sur la Cisjordanie et la bande de Gaza où les Palestiniens seraient bien majoritaires – à condition d'être débarrassés de la colonisation rampante des Territoires occupés et de la partie est de Jérusalem. Quant aux Palestiniens du Liban, de Syrie ou de Jordanie, ils ne se perçoivent pas comme des minorités nationales, mais comme des réfugiés encore en attente de retour sur une patrie à venir, la Palestine. Depuis le milieu des années 1970, le Front Polisario demande l'indépendance du Sahara occidental, à l'encontre des autorités marocaines, et avec le soutien appuyé de l'Algérie.

L'aspiration majoritaire de minorités tend paradoxalement à faire disparaître certaines de ces dernières, où à considérablement les marginaliser : l'émigration massive des juifs du Yémen vers Israël, entre décembre 1948 et septembre 1950, a constitué une « rupture définitive des liens avec le berceau historique » juif yéménite (Bonney, 2017, p 204). Les juifs de Tunisie ne sont plus aujourd'hui que 1500, majoritairement résidant dans l'île de Djerba : ils étaient encore plus de 100 000 dans les années 1940, avant que les guerres israélo-arabes ne favorisent, là-aussi, leur émigration massive en Israël (Bessis, 2019, pp 372-373).

De nouvelles luttes minoritaires ?

Si le concept de minorité est souvent associé à celui de confessions, de langues, ou de peuples privés d'états, d'autres luttes minoritaires existent dans le monde arabe. Elles invitent à repenser le concept de minorités à l'aune de nouveaux mouvements sociaux : si la « question noire » existe bel et bien en Tunisie depuis les années 1960, il faut attendre la chute du régime de Ben Ali et la révolution du 14 janvier 2011 pour voir un « réveil du mouvement noir » et la naissance d'un mouvement protestataire de noirs tunisiens (l'association ADAM et le mouvement M'nemty) : ils ne se positionnent pas comme une « minorité ethnique ou culturelle, mais comme des Tunisiens souffrant de discriminations à cause de leur couleur de peau, discriminations qui s'inscrivent dans une histoire marquée par l'esclavage » (Abdelhamid, p 3-4). Toujours en Tunisie, la révolution de 2011 a ouvert un nouvel espace pour les associations homosexuelles. En avril 2019, au Liban, le Tribunal militaire de Beyrouth refuse de délivrer des mandats d'arrêt contre quatre soldats suspectés d'être homosexuels – c'est une victoire certaine pour le mouvement gay, lesbien et queer libanais qui s'organise depuis le milieu des années 2000 pour obtenir la dépénalisation de l'homosexualité.

C'est également au Liban qu'émergent, depuis quelques années, des mouvements sociaux portés par de petites minorités de Libanais et d'étrangers : défenseurs du mariage civil au Liban, femmes libanaises réclamant l'octroi de la nationalité pour leurs enfants nés d'un mariage avec un non-libanais (le mouvement Jinsiyati) – la nationalité ne se transmet encore que par le père. Les enfants de ces femmes libanaises constituent une minorité de plus en plus visible : ils

naissent, grandissent et étudient au Liban, sans pouvoir bénéficier des mêmes droits que les Libanais, et demeurent astreints à l'obtention d'une carte de séjour, alors même qu'ils sont d'ascendance libanaise. Les travailleuses éthiopiennes, sri lankaises et philippines, officiant comme domestiques au Liban, estimées à plusieurs dizaines de milliers, s'organisent depuis janvier 2015 dans un Syndicat des travailleurs domestiques, attaché à la Fédération nationale des syndicats des ouvriers et employés libanais (FENASOL), l'une des rares structures encore dominée par le Parti communiste libanais (PCL). La mobilisation croissante des travailleuses domestiques au Liban opère une jonction inédite entre revendications sociales, au discours de classe très marqué, et défense de minorités issues des migrations internationales du travail.

D'autres minorités, enfin, revendiquent des droits, en « une protestation à distance » des seules frontières du monde arabe (Geisser et Beaugrand, 2014) : des palestiniens et palestiniennes de France, d'Allemagne, des Etats-Unis ou du Chili manifestent contre la politique israélienne, tentent de peser sur leurs opinions publiques, voir même se font élire au Congrès américain (la parlementaire démocrate Rachida Tlaib, interdite par les autorités israéliennes de se rendre dans les Territoires occupés en août 2019). La révolution tunisienne de 2011 a été aussi française : manifestations demandant le départ du président Ben Ali à Paris et à Nantes, mais aussi retour d'anciens exilés politiques en Tunisie à la suite du soulèvement, et mobilisation inédite de binationaux dans le cadre des différents scrutins électoraux tunisiens depuis maintenant huit ans, avec de véritables campagnes électorales menées en France. Avec la guerre civile, les communautés syriennes d'Europe et d'Amérique latine ont vécu de nouveaux processus de politisation : en faveur de l'opposition à Bashar al-Assad, mais aussi parfois en sa faveur, particulièrement en Amérique latine. Les diasporas minoritaires arabes globalisées ne sont donc pas étrangères au monde arabe. D'ici et de là-bas, elles réclament un double droit à l'heure de la mondialisation: celui de ne plus être considéré comme un corps étranger dans leur pays d'adoption, qu'il soit européen ou américain, et celui d'être entendu dans un monde arabe duquel elles sont éloignées, mais avec lequel elles gardent des liens familiaux, affectifs, linguistiques et politiques tenaces. Le monde arabe n'est plus seulement celui d'une « majorité de minorités » : il est aussi celui de minorités arabes globalisées en demande de double reconnaissance.

Beyrouth, le 19 septembre 2019

Sources :

Maha Abdelhamid, « Les noirs tunisiens après la révolution de 2011. Retour sur les prémises d'un mouvement contre le racisme », Euromesco Policy Brief, N 84, 27 août 2018, consulté le 19 septembre 2019, <https://www.euromesco.net/wp-content/uploads/2018/08/Brief84-Les-noirs-tunisie-apres-la-revolution-de-2011.-Retour-sur-les-premises-dun-mouvement-contre-le-racisme-1.pdf>

Claire Beaugrand et Vincent Geisser, « Immigrés, exilés, réfugiés, binationaux, etc. Les enfants illégitimes des révolutions et des transitions politiques ? », *Migrations et sociétés*, Volume 6, numéro 156, Centre d'information et d'études sur les migrations internationales, Paris, 2014

Sophie Bessis, *Histoire de la Tunisie. De Carthage à nos jours*, Editions Tallandier, Paris, 2019

André Bourgey, « Les minorités et l'organisation de l'espace de l'Orient arabe », *Cahiers de la Méditerranée*, numéro 41, Université de Nice, 1990, pp 183-204

Laurent Bonnefoy, *Le Yémen. De l'Arabie heureuse à la guerre*, Editions Fayard, Paris, 2017

Hamit Bozarslan, *Crise, violence, dé-civilisation. Essai sur les angles morts de la cité*, CNRS éditions, Paris, 2019

Georges Corm, *La nouvelle question d'Orient*, Editions La Découverte, Paris, 2017

Nicolas Dot-Pouillard, *La mosaïque éclatée. Une histoire du mouvement national palestinien (1993-2016)*, Editions Acte sud et Institut des études palestiniennes, Paris, 2016

Nancy Fraser, *Qu'est ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, Editions La découverte, Paris, 2011

Nadine Méouchy, « Les logiques communautaires sous le Mandat : le cas des Alaouites de Syrie », *Modernisation et nouvelles formes de mobilisation sociale II : Égypte-Turquie, Dossier du Cedej*, volume 2, Le Caire, 1992, p. 197-207

Arthur Quesnay, *Ordres partisan, politiques identitaires et production du social. Le cas de Kirkouk, Irak (2003-2018)*, Thèse de Sciences politiques, sous la direction de Gilles Dorronsoro, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, février 2019